

**Décision n° 2010/03-07 relative  
à l'accréditation d'une formation de l'Instituto de  
Maquina-Herramienta  
(IMH Elgoibar – Espagne)**

Objet :

Demande d'accréditation d'une formation d'ingénieurs, réalisée par IMH en convention avec l'école d'ingénieur du CESI et en partenariat avec l'AFM.

- Vu la demande présentée par l'Instituto de Maquina-Herramienta (IMH Elgoibar – Espagne)
- Vu le rapport établi par Marie-Claude PORTMANN (Rapporteur principal), Michel TROQUET (expert) et présenté lors de la séance plénière du 09/03/2010

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :**

L'IMH, dont on peut traduire le nom par « Institut de la machine outil », est une fondation administrée par les branches industrielles, les structures patronales locales, la commune d'Elgoibar et le Gouvernement Basque. Il a pour vocation essentielle de développer des activités d'ingénierie de formation professionnelle (initiale et continue) et de conseil aux entreprises. L'IMH est localisé en plein cœur du Pays Basque espagnol.

L'analyse des besoins exprimés par le tissu industriel basque espagnol, constitué d'une très grande majorité de PME/PMI, a fait apparaître une volonté forte de ces entreprises de s'impliquer dans la création d'un dispositif innovant de formation d'ingénieurs par la voie de l'alternance.

Ce type de formation n'existant pas en Espagne, IMH s'est tourné vers l'Europe et notamment la France, et a souhaité s'appuyer sur l'expérience du CESI en la matière. Le partenariat mis en place depuis 1996 avec IMH a ainsi permis la création d'un centre associé de l'école d'ingénieurs du CESI pour la mise en œuvre de la formation d'ingénieurs par l'alternance.

C'est dans ce contexte qu'à débuté la collaboration entre l'IMH et le CESI. La première convention IMH-CESI est signée le 22 juillet 1996 et la formation d'ingénieurs en alternance débute à l'automne. A cette époque, l'école d'ingénieurs du CESI proposait à Paris et Angoulême une formation généraliste en apprentissage pour des élèves issus des BTS et DUT scientifiques ou technologiques. C'est cette formation en alternance qui a été retenue.

La formation a été habilitée par la CTI en 2001, pour les rentrées 2000, 2001, 2002 avec les autres formations du CESI et renouvelée ensuite. En 2006, la CTI qui avait, entre temps, formalisé des règles précises pour le diplôme unique d'une école délivré sur plusieurs campus, a constaté que la formation IMH ne correspondait pas à la définition d'un tel diplôme et qu'elle relevait davantage de l'admission par l'Etat des titres ou diplômes étrangers.

## Synthèse de l'évaluation

En conclusion : cette formation, dotée d'un environnement industriel exceptionnel (500 entreprises en partenariat avec l'IMH), travaille en étroite collaboration avec le centre CESI de Pau et propose le même contenu et la même alternance que les formations habilitées à Lyon.

La CTI a noté les **forces** de la formation

- La jeunesse et le dynamisme des enseignants permanents
- L'intérêt de la formation pour la région
- L'environnement industriel et liens avec les entreprises du Pays Basque.

Et les **points à améliorer** ou en cours d'amélioration

- Les liens avec la recherche locale et avec les autres établissements de formation universitaires
- La reconnaissance de son diplôme dans le cadre des lois espagnoles
- La faiblesse de l'ouverture internationale (hormis les liens avec la France)

En conséquence, la Commission accorde son accréditation à la formation en alternance réalisée en collaboration avec l'École d'ingénieurs du CESI. Cette accréditation s'appliquera aux diplômes qui seront délivrés en 2010, 2011 et 2012.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué -sur demande de l'établissement à la CTI- au diplôme suivant :

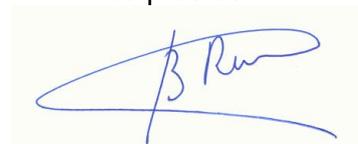
- *Ingénieur industriel de l'IMH, en convention avec l'école d'ingénieurs du CESI, et en partenariat avec l'AFM.*

D'autre part, la Commission prend acte d'un projet de formation en Génie industriel dont l'admission par l'Etat pourra être étudiée, en fonction de sa reconnaissance par les autorités espagnoles.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 09 mars 2010

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2010

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', is written over a light yellow rectangular background.

Bernard REMAUD